

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 10 décembre 2019 portant désignation des Membres du Jury chargé de délivrer le Certificat d'aptitudes pédagogiques

A.M. 14-09-2022

M.B. 12-12-2022

La Ministre de l'Education,

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente, les articles 40 à 42;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel d'auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements, l'article 16, alinéa 2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2019 portant désignation des Membres du Jury chargé de délivrer le Certificat d'aptitudes pédagogiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains membres du personnel autres du Ministère de la Communauté française, l'article 79, § 1^{er}, 34^o,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 10 décembre 2019 portant désignation des Membres du Jury chargé de délivrer le Certificat d'aptitudes pédagogiques, les modifications suivantes sont apportées :

1/ le 1^{er} tiret est remplacé par ce qui suit : «- Madame ADAMI Martine, Inspectrice (jusqu'au 30-06-2022) ».

2/ le 5^o tiret est remplacé par ce qui suit : «- Madame BOULARD Myriam, Inspectrice honoraire ».

3/ le 27^o tiret est remplacé par ce qui suit : «- Mme PERPETE Stéphanie, Conseillère pédagogique (jusqu'au 30-06-2022) ».

4/ après le 29^o tiret, il est ajouté un 30^o tiret rédigé comme suit : «- Madame CRUGNO Giuseppina, Inspectrice (à partir du 23-08-2022) ».

5/ après le 30^o tiret nouveau, il est ajouté un 31^o tiret rédigé comme suit : «- Monsieur PAULISSEN Richard, Inspecteur (à partir du 23-08-2022).»

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 23 août 2022.

Bruxelles, le 14 septembre 2022.

Pour la Ministre de l'Education,

C. DESIR

Par délégation,

Le Directeur général de la Direction générale de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique,

E. GILLIARD